

XIII M.

Demande de la décoration de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, pour Jean Baptiste CHAIGNEAU DU BAIZY, Officier de la marine française, mandarin au service de l'empereur de la Cochinchine¹.

2 juillet 1820.

Le soussigné, Jean-Baptiste CHAIGNEAU, né à Lorient le 8 août 1769, de feu Alexandre-Georges Chaigneau, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, demande la faveur de cette décoration dont il fonde la prétention sur les services rendus dans sa jeunesse dans le corps royal de la marine, attestés par les trois certificats² ci joints qui prouvent qu'il a été embarqué pendant 88 mois et 24 jours plus environ un an sur la frégate l'*Ariel*; par continuation en 1783 dont le certificat est attendu, sur quatre vaisseaux de S. M. destinés à des expéditions lointaines et importantes dans les mers de l'Inde, à la recherche de l'expédition commandée par M. de la Peyrouse, la dernière sur le vaisseau la *Flavie*, que la guerre déclarée en 1792 obligea d'abandonner à la Chine. Le soussigné passa alors en Cochinchine, où il savait qu'un traité passé avec la France par le jeune Prince royal qui y était venu lui-même, y offrait un accès aux Français. Il s'attacha donc à cette cour en conservant toujours le titre honorable d'officier de la marine française. Des témoignages flatteurs parvenus à LL. EE. les Ministres des affaires étrangères, de l'intérieur et de la marine, attestent qu'il y a servi sa patrie avec zèle et quelques succès dans les rela-

1. Urgent, conférer.

2. Les certificats n'étaient pas joints.